



## Communiqué de presse

Paris, le 21 novembre 2019

Franck Riester, ministre de la Culture, sur proposition du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire réuni le 13 novembre dernier, décide d'attribuer le label "*Villes et Pays d'art et d'histoire*" à trois nouveaux territoires et d'étendre le label de trois territoires déjà labellisés

L'attribution du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » s'inscrit dans le cadre de l'action du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle et de la sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage et de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle font partie des priorités inscrites dans les conventions signées par les collectivités, qui s'engagent ainsi dans une démarche globale de promotion de leur territoire ainsi que de développement durable.

Le label *Pays d'art et d'histoire* est attribué à :

La **communauté d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole**. « Ville nouvelle » du Moyen Âge, Montpellier, ainsi que les 30 communes constitutives de l'agglomération, s'attacheront à révéler une identité patrimoniale plurielle : patrimoines médiéval, antique, naturel – des Cévennes à la mer –, tout en confirmant son inscription dans la contemporanéité (art contemporain et création architecturale).

La **communauté d'agglomération de Quimperlé** (16 communes). Cette communauté d'agglomération a construit sa candidature en concertation étroite avec les habitants selon trois axes fédérateurs : l'eau et le paysage, la création artistique, la culture et la langue bretonnes. Le label viendra ainsi renforcer une politique de développement culturel déjà très structurée, notamment dans le domaine de la lecture publique.

**Dax** est la première collectivité du département des Landes à se voir attribuer le label *Ville d'art et d'histoire*. Ville thermale, caractérisée par un patrimoine immatériel et une architecture du XX<sup>e</sup> siècle très présents, la ville conçoit la mise en œuvre de son label dans

un dialogue avec les habitants. Ce premier périmètre aura vocation à s'étendre dans un délai court, afin que l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération du Grand Dax puissent également bénéficier de cette offre culturelle.

L'extension du label est attribué à :

La ville de Moulins pour laquelle une première convention *Ville d'art et d'histoire* avait été signée en 1997 et renouvelée en 2013. L'extension du territoire labellisé à la **communauté d'agglomération Moulins communauté** – désormais *Pays d'art et d'histoire* permettra de faire rayonner le label sur un territoire de 44 communes et d'ouvrir l'offre culturelle à une plus grande diversité patrimoniale, ainsi qu'à la dimension paysagère.

L'extension du *Pays d'art et d'histoire* de **Billom Saint Dier**, qui intègre 8 communes supplémentaires pour en comprendre désormais 25, s'inscrit notamment dans des enjeux de maîtrise urbaine et de développement économique et social. L'accroissement de l'offre culturelle s'appuiera sur les nouvelles technologies et sur la mise en place d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Le *Pays d'art et d'histoire* de Saint-Flour est étendu à 17 nouvelles communes, ce qui porte à 31 communes le territoire couvert par le label au sein de la **communauté de communes de Saint-Flour Communauté**. Une attention particulière sera portée aux moyens humains propres à mettre en œuvre le projet culturel, dont la grande qualité et l'intégration dans la politique globale du territoire constituent un gage de réussite.

Le Conseil national a par ailleurs annoncé le renouvellement des conventions des *Villes d'art et d'histoire* de Basse-Terre (Guadeloupe), Beaucaire (Occitanie), Besançon (Bourgogne-Franche-Comté), Vienne (Auvergne-Rhône-Alpes) et du *Pays d'art et d'histoire* dit « Entre Cluny et Tournus ».

"Les conventions « Villes et Pays d'art et d'histoire » signées entre l'État et les collectivités font une place conséquente aux actions en direction du jeune public et représentent ainsi un formidable levier de développement de l'éducation artistique et culturelle. Ce réseau, engagé dans toutes les opérations nationales portées par mon ministère dans le domaine de l'architecture et des patrimoines, et souvent bien au-delà, s'avère l'un des plus dynamiques pour la transmission des patrimoines et la sensibilisation de tous les publics à leur cadre de vie ». Franck Riester, ministre de la Culture.

Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte désormais 199 territoires : 123 Villes d'art et d'histoire et 76 Pays d'art et d'histoire.

#### Contact

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)  
@MinistereCC

#### Contact

Ministère de la Culture  
Direction générale des patrimoines